

# DH

LES SPORTS+



ENNIO CAMERIERE

## MERCATO TV

### PASCAL VREBOS DÉBARQUE SUR LN24

PAGE 16

MÉTÉO

## Alerte aux orages violents

PAGE 8

ABACA

## LES COULISSES D'UN GROS CLASH

# COURTOIS: LA RUPTURE

- POUR SON PAPA, IL EST BLESSÉ
- TEDESCO: "UNE BLESSURE? JE NE PEUX PAS MENTIR"
- COURTOIS: "LE SÉLECTIONNEUR DONNE UNE PARTIE SUBJECTIVE DE LA RÉALITÉ"

SPORTS 2 À 10

AP

## DÉMISSION OU PAS?

### Pression maximale sur Hadja Lahbib

PAGE 4

BELGA

## ESTONIE – BELGIQUE (20H45)

### Un devoir de victoire avant les vacances

SPORTS 11

BELGA



■ La plupart des faits de maltraitance envers les aînés ont lieu à domicile, par un membre de la famille. © IMAGE

# La famille souvent en cause

## SENIORS MALTRAITÉS

Dans son dernier rapport, l'association Respect Seniors alerte sur un phénomène aux conséquences importantes.

**"B**ien que nos droits ne changent pas, force est de constater que les aînés sont régulièrement sujets à des attitudes négatives, voire à des comportements vécus comme maltraitants", dénonce l'association Respect Seniors dans son dernier rapport. En 2022, la ligne d'écoute gratuite de Respect Seniors a enregistré 705 fiches pour des cas de maltraitance en Wallonie. Ces fiches nous apprennent que les premières victimes de maltraitance sont les femmes (65% des cas). Plus la personne est âgée, plus le risque de maltraitance augmente. Dans plus d'un quart des situations, l'aîné victime de maltraitements a entre 80 et 90 ans.

Autre information inattendue: contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, la plupart des appels concernent des personnes qui vivent à domicile. Les plaintes concernant des résidents de maisons de repos représentent en effet moins de 30% des appels enregistrés. Cependant, le lieu de résidence n'est pas un indicateur quant à l'auteur accusé de

maltraitance. Autrement dit, ce n'est pas parce que l'aîné réside en institution que la maltraitance est nécessairement commise par un professionnel et ce n'est pas parce que l'aîné réside à domicile que la maltraitance est fatalement commise par un proche.

Respect Seniors observe toutefois que dans la majorité des cas (52%), l'auteur de maltraitance est un membre de la famille. Les maltraitements par un professionnel concernent 22% des cas.

"Quand on parle de maltraitance, on pense en premier lieu à la violence physique mais dans les cas qui nous concernent, on parle en premier lieu de maltraitance psychologique puis de maltraitance civile de négligence et de maltraitance financière. Malheureusement, il y a encore beaucoup de situations cachées. L'aîné a souvent peur des représailles. Sachant que 60% des auteurs sont des membres de la famille, il est très difficile de porter plainte", déplore Dominique Langendries, directeur de l'asbl.

Maïli Bernaerts